Deuxième consultation informelle sur le Cadre révisé de résultats institutionnels pour 2017–2021



Consultation informelle

5 octobre 2018

Programme alimentaire mondial Rome, Italie

Projet de décision*

Ayant examiné le projet de révision du Cadre de résultats institutionnels du PAM pour 2017-2021 (WFP/EB.2/2018/4-B), le Conseil:

- approuve le Cadre révisé de résultats institutionnels du PAM pour 2017-2021 tel que présenté dans le corps du texte; et
- prend note des catégories d'activité et des indicateurs de performance définis dans les annexes du Cadre révisé.

Introduction

- 1. Le PAM est déterminé à soutenir l'action menée par les pays pour éliminer durablement la faim tout en s'employant à satisfaire aux critères les plus exigeants en matière de qualité des programmes, de reddition de comptes et de transparence. Cela signifie qu'il doit optimiser sa gestion de la performance pour faire en sorte que les ressources soient utilisées de manière efficace et efficiente en vue d'obtenir des résultats partagés. Outil normatif unique, le Cadre révisé de résultats institutionnels pour 2017-2021 (ci-après le Cadre révisé) proposé ici permet de traduire le Plan stratégique du PAM pour 2017-2021¹ en termes opérationnels en facilitant la planification, le suivi et la mesure des résultats obtenus par le PAM en vue d'atteindre ses objectifs stratégiques.
- S'appuyant sur la chaîne de résultats des programmes du PAM qui figurait dans le Cadre de résultats institutionnels pour 2017-2021 approuvé en novembre 2016² (le Cadre actuel), le Cadre révisé propose un système plus solide de mesure de la performance. En réponse à l'appel lancé pour aider davantage les pays à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le PAM met au point des indicateurs de nature très diverse pour mieux évaluer ses programmes. Le Cadre révisé comprend également des indicateurs qui relient les stratégies du PAM aux objectifs de développement durable (ODD) afin de mieux cerner la contribution apportée par le PAM aux objectifs nationaux. Enfin, par souci de transparence et pour une meilleure reddition de comptes, la performance en matière de gestion et les indicateurs de performance clés ont été totalement intégrés.
- 3. Le système de gestion de la performance a évolué, le Cadre de résultats stratégiques et le Cadre de résultats de gestion sur lesquels il reposait ayant été fusionnés en un seul cadre. On est parti du principe que la mise en œuvre des programmes est facilitée par les processus de gestion de divers domaines fonctionnels et mesurée au moyen d'indicateurs de performance clés. Les indicateurs clés présentés dans le Plan de gestion du PAM pour 2018-2020³ ont été affinés et ajoutés au Cadre révisé pour mesurer plus précisément l'appui fourni par la gestion à la mise en œuvre des programmes.

Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

¹ Plan stratégique du PAM pour 2017–2021 (WFP/EB.2/2016/4-A/1/Rev.2).

² Cadre de résultats institutionnels du PAM pour 2017–2021 (WFP/EB.2/2016/4-B/1/Rev.1).

³ Plan de gestion du PAM pour 2018–2020 (WFP/EB.2/2017/5-A/1/Rev.1).

- 4. L'approche de la mesure de la performance présentée dans le Cadre révisé est le fruit de recherches méthodologiques, d'expérimentations et de consultations. Les indicateurs de performance continueront d'être affinés autant que de besoin pour garantir que le Cadre révisé repose sur un système complet de mesure de la performance répondant aux critères les plus exigeants en matière de reddition de comptes et de transparence. Les indicateurs et les paramètres de mesure ont été mis au point comme suit:
 - a) **Mesure de la chaîne de résultats des programmes.** Des théories du changement ont été définies pour les grands domaines d'activité afin d'établir une relation causale standard entre les interventions des programmes et les résultats stratégiques. C'est sur elles que repose la formulation des catégories d'effets directs, des catégories de produits, des catégories d'activités et des indicateurs qui figurent dans le Cadre actuel.
 - b) Mesure des contributions apportées par les programmes du PAM au Programme 2030. Des chaînes d'impact indiquant les éléments nécessaires pour mettre en évidence les contributions apportées par les programmes du PAM aux ODD ont été mises au point et des cadres opérationnels ont été testés dans des bureaux de pays.
 - c) Mesure de l'appui apporté par la gestion à la mise en œuvre des programmes. S'inspirant de l'approche décrite dans le Plan de gestion du PAM pour 2018-2020, un examen des données historiques a eu lieu en consultation avec les gestionnaires du PAM. Les indicateurs de la performance en matière de gestion ont été révisés et adaptés aux procédures opératoires qui appuient la mise en œuvre des plans stratégiques de pays (PSP). L'analyse des procédures opératoires des domaines fonctionnels a permis de sélectionner une série d'indicateurs de performance clés qui permettent aux gestionnaires du PAM de mieux saisir les responsabilités que partagent les bureaux de pays, les bureaux régionaux et le Siège dans la mise en œuvre des PSP.
- Ensemble, le Cadre révisé, le Plan stratégique pour 2017-2021, l'Examen du cadre de 5. financement⁴ et la politique en matière de plans stratégiques de pays⁵ constituent un cadre directeur qui donne au PAM les moyens de subvenir aux besoins humanitaires et d'aider les gouvernements nationaux à progresser pour atteindre les objectifs du Programme 2030. La mise en œuvre du Cadre révisé est facilitée par la panoplie d'outils relevant de la gestion globale des risques et par la Politique du PAM en matière d'évaluation (2016-2021)⁶ qui fournissent toute une série d'instruments d'examen et d'évaluation se fondant sur la connaissance et l'atténuation des risques et sur une réflexion critique menée régulièrement sur les principes de conception, la mise en œuvre et les résultats, dans le but d'assurer la qualité des programmes. Chose importante, ces instruments offrent l'occasion de formuler des recommandations et d'améliorer la conception des programmes des futurs PSP. Le Cadre révisé peut également s'appuyer sur la stratégie institutionnelle du PAM en matière de suivi (2018-2021)⁷, qui a pour but de renforcer les capacités fonctionnelles, de préserver le niveau de compétence technique en matière de suivi et de faire en sorte que le PAM dispose d'engagements financiers suffisants en faveur des programmes de suivi.

⁴ Examen du cadre de financement (WFP/EB.2/2016/5-B/1/Rev.1).

⁵ Politique en matière de plans stratégiques de pays (WFP/EB.2/2016/4-C/1/Rev.1).

⁶ Politique du PAM en matière d'évaluation (2016-2021) (WFP/EB.2/2015/4-A/Rev.1).

⁷ La stratégie institutionnelle du PAM en matière de suivi, diffusée sous forme de directive interne en juin 2018, optimise la fonction de suivi au sein du système de gestion de la performance du PAM et présente une conception de la reddition de comptes en rapport avec celle du système des Nations Unies. La stratégie est mise en œuvre au niveau des bureaux de pays, des bureaux régionaux et du Siège. Elle est disponible sur demande auprès de la Division de la gestion et du suivi de la performance du PAM ou en interne à l'adresse suivante: https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000074366/download/.

6. Le PAM est partie à plusieurs accords interorganisations visant à faciliter la coordination et à faire avancer la mise en œuvre du Programme 2030. Parmi ces accords, on peut citer celui sur la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome⁸, l'examen quadriennal complet⁹, et le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes¹⁰. Le Cadre révisé vise à mieux faire respecter l'engagement qu'a pris le PAM de participer activement à l'action menée par les Nations Unies pour contribuer à la réalisation des cibles nationales des ODD.

Mesurer la performance des programmes

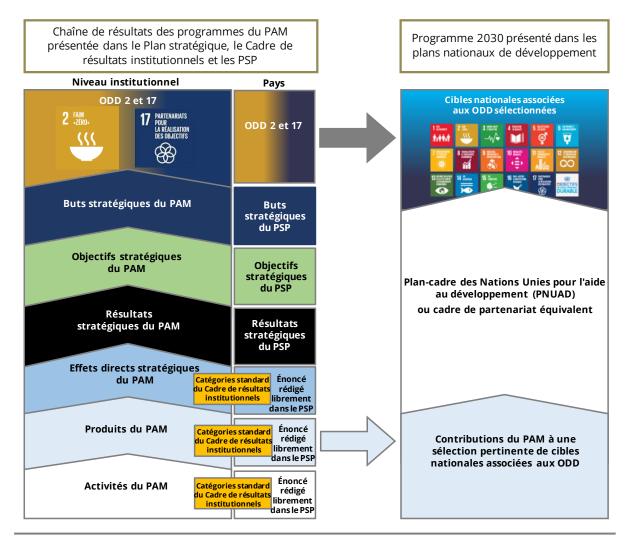
- 7. Le PAM met son expérience à profit pour améliorer la façon dont il mesure la performance de ses programmes, notamment dans les nouveaux domaines instaurés par le Plan stratégique du PAM pour 2017-2021. La nature évolutive de l'assistance alimentaire, illustrée par l'accent plus marqué mis sur le lien qui unit l'action humanitaire, le développement et la consolidation de la paix, incite à adopter de nouvelles logiques de programmation à plus long terme et intégrées. Le travail de suivi doit être en mesure de saisir de manière adéquate les résultats des programmes de plus en plus diversifiés du PAM, et, en conséquence, tenir compte de la problématique hommes-femmes.
- 8. Le Cadre actuel et le Cadre révisé reposent tous deux sur une hiérarchie de résultats mesurables, comme l'indique la figure 1. Cela traduit l'attention prioritaire accordée par le PAM aux résultats obtenus dans le cadre des interventions humanitaires et dans le contexte du Programme 2030 où l'action du PAM est harmonisée avec les objectifs de développement nationaux et mondiaux. Le Cadre de résultats institutionnels est l'outil principal servant à guider les activités de suivi des bureaux de pays et à mesurer si les interventions atteignent les résultats visés, s'agissant des effets directs stratégiques, des produits et des résultats transversaux. On retrouve ces principes généraux dans le cadre logique de chaque PSP.

⁸ Collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome: Réaliser le Programme 2030 (WFP/EB.2/2016/4-D/Rev.1, EB 2016/119/R.45, CL 155/12 Rev.2).

⁹ Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Résolution 71/243 adoptée le 21 décembre 2016 par l'Assemblée générale.

¹⁰ Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies, résolution 2012/24 adoptée le 27 juillet 2012 par le Conseil économique et social.

Figure 1: Chaîne de résultats des programmes du PAM



- 9. La mesure de la performance des programmes du PAM s'organise autour de deux buts stratégiques découlant des ODD 2 et 17, qui s'accompagnent de cinq Objectifs stratégiques et de huit résultats stratégiques, tous exposés dans le Plan stratégique du PAM pour 2017-2021. Les cinq Objectifs stratégiques définissent les priorités des programmes et des opérations du PAM. Les Objectifs stratégiques seront réalisés grâce aux résultats stratégiques, qui sont liés aux initiatives nationales et mondiales menées pour atteindre les cibles pertinentes associées aux ODD 2 et 17. Les résultats stratégiques sont élaborés au niveau des pays à partir d'une série d'effets directs stratégiques du PAM, qui eux-mêmes découlent des produits de l'organisation. Les effets directs stratégiques décrivent les effets à court et à moyen termes des programmes du PAM qui contribuent à la réalisation des cibles nationales des ODD et à l'obtention des résultats stratégiques.
- 10. Les effets directs stratégiques, qui sont élaborés conjointement par le bureau de pays et les partenaires nationaux, décrivent les groupes de personnes et les entités qui en bénéficieront, la couverture géographique, les résultats escomptés et les délais prévus pour leur réalisation. Les effets directs stratégiques du PAM reprennent les objectifs ou les cibles supposés ou reconnus du plan national du pays et du cadre régional à la réalisation desquels l'assistance du PAM contribue.

- 11. Les effets directs stratégiques s'organisent autour de trois domaines d'action privilégiés¹¹: intervention face à une crise; renforcement de la résilience; et causes profondes. Chaque effet direct stratégique se rapporte à un seul de ces domaines, puisque ceux-ci s'excluent mutuellement.
- 12. En aval des effets directs stratégiques figurent les produits et les activités. Les produits sont les extrants et les services fournis par le PAM, et précisent quels sont les bénéficiaires. Ils résultent directement des activités du PAM et contribuent aux effets directs.
- 13. Les énoncés des effets directs stratégiques, des produits et des activités sont rédigés librement au niveau des pays et sont conformes aux catégories des effets directs stratégiques, des produits et des activités qui ont été normalisées. Les catégories d'activités sont indicatives et harmonisées avec les effets directs stratégiques et les produits, en fonction des stratégies nationales et du contexte local (voir annexe I). Les catégories normalisées permettent d'effectuer le suivi des ressources au niveau des activités, des effets directs et des résultats pour chaque pays.
- 14. Par ailleurs, en harmonisant les catégories d'effets directs stratégiques, de produits et d'activités et la nouvelle structure de budget de portefeuille de pays, le PAM sera en mesure de visualiser et d'analyser l'information sur la performance et les données sur les dépenses se rapportant aux diverses catégories, et d'analyser les résultats obtenus par rapport aux ressources investies. En consolidant les données de plusieurs pays, le PAM sera alors à même de faire la preuve de sa performance au niveau régional et mondial. La structure de budget de portefeuille de pays et le Cadre révisé permettent de suivre l'ensemble des ressources des programmes, depuis la planification jusqu'au suivi et à l'établissement des rapports.
- 15. Les catégories d'effets directs se ventilent en trois volets indiquant le niveau de ciblage de l'effet direct, et donc le niveau par lequel le PAM va contribuer à réaliser les effets directs stratégiques et les résultats stratégiques définis conjointement: les individus/ménages, les communautés, ou les systèmes du secteur public/privé et les institutions. Au niveau des pays, la chaîne de résultats du PSP, ainsi que celle du système des Nations Unies (telle que définie dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement par exemple) est entièrement conforme au plan de développement national.
- 16. Le tableau 1 présente la chaîne de résultats des programmes du PAM de manière plus détaillée, et met en évidence la relation entre les buts, les objectifs et les résultats stratégiques de l'organisation d'une part et les catégories d'effets directs stratégiques, de produits et d'activités d'autre part. Il fait également apparaître les résultats transversaux liés au but stratégique 1, qui portent sur la responsabilité à l'égard des populations affectées, la protection, la problématique hommes-femmes et l'environnement.

-

¹¹ Politique en matière de plans stratégiques de pays (WFP/EB.2/2016/4-C/1/Rev.1).

Tableau 1: Chaîne de résultats des programmes du PAM



But stratégique 1: Aider les pays à atteindre l'objectif Faim zéro

but strategique 1. Aluci les pays à attenuale l'objectil l'alli 2010					
Objectif stratégique 1: Éliminer la faim en préservant l'accès à l'alimentation		Objectif stratégique 2: Améliorer la nutrition			
Résultat stratégique 1: Chacun a accès à la nourriture (cible 1 de l'ODD 2)		Résultat stratégique 2: Personne ne souffre de malnutrition (cible 2 de l'ODD 2)			
Catégories d'effets dir	rects stratégique:	5	Catégories d'effet	s directs stratégiques	
1.1 Maintien/ amélioration de l'accès des individus et des ménages à une alimentation suffisante	1.2 Stabilisation/ amélioration de la disponibilité sur les marchés d'aliments appropriés à un prix abordable	1.3 Renforcement de la capacité des services sociaux et du secteur public à venir en aide aux populations risquant de se retrouver en situation d'insécurité alimentaire aiguë, transitoire ou chronique	2.1 Amélioration de la consommation de produits alimentaires de qualité et riches en nutriments chez les personnes ciblées	2.2 Amélioration des chaînes d'approvisionnement en aliments de qualité riches en nutriments	2.3 Renforcement de la capacité des services sociaux et du secteur public à recenser, cibler et aider les populations en situation de vulnérabilité sur le plan nutritionnel
Catégories de produit	s		Catégories de produits		
A. Ressources transférées (révisé) B. Aliments nutritifs fournis C. Activités de développement des capacités et d'appui technique réalisées D. Actifs créés E. Activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements réalisées (révisé) N. Alimentation scolaire (nouveau) (à confirmer)	C. Activités de développement des capacités et d'appui technique réalisées	C. Activités de développement des capacités et d'appui technique réalisées I. Stratégies de participation à l'élaboration des politiques élaborées/mises en œuvre J. Réformes de fond identifiées/ préconisées K. Partenariats appuyés L. Investissements consacrés à l'infrastructure et à l'équipement appuyés M. Mécanismes de coordination nationaux appuyés	A. Ressources transférées (révisé) B. Aliments nutritifs fournis C. Activités de développement des capacités et d'appui technique réalisées E. Activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements réalisées (révisé)	C. Activités de développement des capacités et d'appui technique réalisées	C. Activités de développement des capacités et d'appui technique réalisées I. Stratégies de participation à l'élaboration des politiques élaborées/mises en œuvre J. Réformes de fond identifiées/ préconisées K. Partenariats appuyés M. Mécanismes de coordination nationaux appuyés
Catégories d'activités (voir l'annexe l)		Catégories d'activ	ités (voir l'annexe l)		



But stratégique 1: Aider les pays à atteindre l'objectif Faim zéro

Objectif stratégique 3: Assurer la sécurité alimentaire

Résultat stratégique 3: La sécurité alimentaire et la nutrition des petits exploitants s'améliorent grâce à l'augmentation de la productivité et des revenus (cible 3 de l'ODD 2)

Résultat stratégique 4: Les systèmes alimentaires sont durables (cible 4 de l'ODD 2)

(cible 3 de l'ODD	de la productivité et de 2)	es revenus			
Catégories d'effe	ts directs stratégiques		Catégories d'effets	s directs stratégiqu	ies
3.1 Augmentation de la production et des ventes des petits exploitants	3.2 Accroissement des gains d'efficience réalisés au niveau des chaînes d'approvisionnement alimentaires par les systèmes de regroupement de la production favorables aux petits exploitants	3.3 Accroissement de la disponibilité de biens et services publics clés favorables aux petits exploitants	4.1 Amélioration de l'adaptation des ménages et de leur résilience face aux chocs climatiques et autres	4.2 Appui à des fonctions et services commerciaux de production alimentaire ouverts à tous	4.3 Accroissement de la disponibilité de biens et services publics contribuant à renforcer les systèmes de production alimentaire
Catégories de pro	oduits		Catégories de prod	duits	
A. Ressources transférées (révisé) B. Aliments nutritifs fournis C. Activités de développement des capacités et d'appui technique réalisées D. Actifs créés E. Activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements réalisées (révisé) F. Achats effectués auprès de petits exploitants	C. Activités de développement des capacités et d'appui technique réalisées F. Achats effectués auprès de petits exploitants	C. Activités de développement des capacités et d'appui technique réalisées I. Stratégies de participation à l'élaboration des politiques élaborées/mises en œuvre J. Réformes de fond identifiées/ préconisées K. Partenariats appuyés M. Mécanismes de coordination nationaux appuyés	A. Ressources transférées (révisé) B. Aliments nutritifs fournis C. Activités de développement des capacités et d'appui technique réalisées D. Actifs créés E. Activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements réalisées (révisé) G. Liens avec des ressources financières et des services d'assurance facilités	C. Activités de développement des capacités et d'appui technique réalisées D. Actifs créés	C. Activités de développement des capacités et d'appui technique réalisées I. Stratégies de participation à l'élaboration des politiques élaborées/mises en œuvre J. Réformes de fond identifiées/ préconisées K. Partenariats appuyés M. Mécanismes de coordination nationaux appuyés
•	Catégories d'activités (voir l'annexe l)		Catégories d'activi	ités (voir l'annexe l)



17 PARTEMARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS But stratégique 2: Nouer des partenariats pour faciliter la mise en œuvre des ODD

Objectif stratégique 4: Appuyer la mise en œuvre des ODD

Résultat stratégique 5: Les pays en développement ont des capacités renforcées pour mettre en œuvre les ODD (cible 9 de l'ODD 17)		Résultat stratégique 6: Les politiques appuyant le développement durable sont cohérentes (cible 14 de l'ODD 17)		
Catégories d'effets directs s	tratégiques	Catégories d'effets directs str	ratégiques	
5.1 Renforcement de la capacité des institutions et systèmes publics et privés, y compris les intervenants locaux, à recenser, cibler et secourir les populations en situation d'insécurité alimentaire et de vulnérabilité sur le plan nutritionnel	5.2 Satisfaction de la demande des partenaires concernant la prestation de services de qualité	6.1 Appui aux processus de réformes de fond inclusifs et durables en matière de sécurité alimentaire et de nutrition	6.2 Hiérarchisation et mise en œuvre des réformes de fond en matière de sécurité alimentaire et de nutrition	
Catégories de produits		Catégories de produits		
C. Activités de développement des capacités et d'appui technique réalisées I. Stratégies de participation à l'élaboration des politiques élaborées/ mises en œuvre J. Réformes de fond identifiées/préconisées K. Partenariats appuyés M. Mécanismes de coordination nationaux appuyés	C. Activités de développement des capacités et d'appui technique réalisées H. Services et plateformes partagés mis à disposition K. Partenariats appuyés L. Investissements consacrés à l'infrastructure et à l'équipement appuyés M. Mécanismes de coordination nationaux appuyés	I. Stratégies de participation à l'élaboration des politiques élaborées/ mises en œuvre J. Réformes de fond identifiées/préconisées K. Partenariats appuyés M. Mécanismes de coordination nationaux appuyés	I. Stratégies de participation à l'élaboration des politiques élaborées/mises en œuvre J. Réformes de fond identifiées/préconisées K. Partenariats appuyés M. Mécanismes de coordination nationaux appuyés	
Catégories d'activités (voir l'annexe I)		Catégories d'activités (voir l'annexe I)		



But stratégique 2: Nouer des partenariats pour faciliter la mise en œuvre des ODD

Objectif stratégique 5: Travailler en partenariat pour de meilleurs résultats au regard des ODD

Résultat stratégique 7: Les pays en développement ont accès à toute une gamme de ressources financières qu'ils investissent dans le développement (cible 3 de l'ODD 17)	Résultat stratégique 8: Le partage des connaissances, du savoir-faire et de la technologie renforce l'appui apporté par les partenariats mondiaux aux activités menées par les pays en vue de réaliser les ODD (cible 16 de l'ODD 17)		
Catégories d'effets directs stratégiques	Catégories d'effets directs stratégiques		
7.1 Accroissement de l'accès du gouvernement à des ressources financières (à la faveur de partenariats publics, privés et mixtes)	8.1 Amélioration des plateformes de coordination communes	8.2. Renforcement des partenariats stratégiques noués avec les secteurs public et privé, les autres organismes ayant leur siège à Rome et d'autres partenaires opérationnels	
Catégories de produits	Catégories de produits		
C. Activités de développement des capacités et d'appui technique réalisées G. Liens avec des ressources financières et des services d'assurance facilités K. Partenariats appuyés	C. Activités de développement des capacités et d'appui technique réalisées H. Services et plateformes partagés mis à disposition K. Partenariats appuyés L. Investissements consacrés à l'infrastructure et à l'équipement appuyés M. Mécanismes de coordination nationaux appuyés	I. Stratégies de participation à l'élaboration des politiques élaborées/ mises en œuvre J. Réformes de fond identifiées/préconisées K. Partenariats appuyés M. Mécanismes de coordination nationaux appuyés	
Catégories d'activités (voir l'annexe l)	Catégories d'activités (voir l	'annexe I)	



But stratégique 1: Aider les pays à atteindre l'objectif Faim zéro

Résultats transversaux

- **C.1** Les populations touchées sont en mesure de tenir le PAM et ses partenaires comptables pour ce qui est de répondre à leurs besoins alimentaires en tenant compte de leurs avis et de leurs préférences
- **C.2** Les populations touchées sont en mesure de bénéficier des programmes du PAM d'une manière qui assure et renforce leur sécurité, leur dignité et leur intégrité
- **C.3** L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes progressent au sein des populations bénéficiant de l'assistance du PAM
- **C.4** Les communautés ciblées tirent profit des programmes du PAM sans que cela nuise à l'environnement

- 17. Alors que dans le Cadre actuel, les indicateurs d'effets directs sont liés aux catégories d'effets directs stratégiques, dans le Cadre révisé, ils sont groupés par domaine d'activité (voir annexe II). Cela donne aux bureaux de pays davantage de latitude pour choisir les indicateurs les plus adaptés aux énoncés des effets directs stratégiques et des produits, et à la nature de l'intervention concernée. Les indicateurs seront choisis en fonction des résultats de l'intervention souhaités plutôt qu'en fonction de la catégorie d'effet direct stratégique¹². Ainsi, les bureaux de pays pourront rendre compte plus précisément des effets directs dont les résultats sont parfois variés et transversaux.
- 18. La chaîne de résultats qui figure dans le Cadre révisé s'inscrivant dans la continuité, les bureaux de pays seront en mesure de suivre et de rendre compte des données historiques et des tendances dans les domaines clés de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

Contributions du PAM à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (indicateurs corrélatifs aux ODD)

- 19. Les buts stratégiques du PAM découlent directement des ODD 2 et 17. Toutefois, le Plan stratégique considère que les programmes du PAM peuvent contribuer à la réalisation d'autres ODD. Pour promouvoir une programmation mieux intégrée et améliorer la transparence et la reddition de comptes, le Cadre révisé adopte une approche uniforme en faisant apparaître les contributions du PAM à tous les ODD pertinents au moyen d'indicateurs corrélatifs à ces ODD.
- 20. Comme indiqué à l'annexe III, les indicateurs corrélatifs aux ODD sont rédigés de façon neutre, et guidés par le principe selon lequel les bureaux de pays ne devraient pas avoir à collecter de données supplémentaires. Dans la mesure du possible, ils utilisent la même unité de mesure que les indicateurs relatifs aux ODD auxquels ils sont associés. Les indicateurs corrélatifs aux ODD consistent en un ensemble de mesures supplémentaires auxquelles les bureaux de pays auront recours pour faire connaître la contribution du PAM aux cibles nationales des ODD. En consolidant l'information provenant de tous les PSP, essentiellement au niveau des produits, les indicateurs corrélatifs aux ODD permettent de donner davantage de visibilité à toute la gamme de contributions fournies par le PAM aux efforts nationaux, ce qu'auparavant les bureaux de pays n'avaient pas les moyens de mesurer. Par ailleurs, la contribution du PAM aux autres ODD sera mesurée dans le cadre d'évaluations des contributions réalisées conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies.

Au titre du résultat stratégique 1, l'effet direct stratégique "Les personnes touchées par une crise dans le pays X sont en mesure de subvenir à leurs besoins alimentaires et nutritionnels de base en période de crise" (domaine d'action privilégié: intervention face à une crise) peut faire l'objet de transferts de type monétaire ou de vivres au niveau des ménages, ainsi que de distributions d'aliments nutritifs spécialisés pour le traitement de la malnutrition aiguë modérée. Les indicateurs d'effets directs comprendraient donc ceux liés à la sécurité alimentaire (par exemple, score de consommation alimentaire; indice des stratégies de survie en baisse) et ceux liés à la nutrition (par exemple, proportion de la population remplissant les conditions pour bénéficier du programme qui y participe effectivement; efficacité du traitement de la malnutrition aiguë modérée).

Les mêmes indicateurs d'effets directs relatifs à la sécurité alimentaire pourraient s'appliquer au titre du résultat stratégique 3, effet direct stratégique "Les petits exploitants vulnérables du pays X sont en mesure de satisfaire à leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels pendant toute l'année" (domaine d'action privilégié: causes profondes), en supposant qu'il s'agit d'une intervention d'appui aux moyens d'existence/d'assistance alimentaire pour la création d'actifs. Les indicateurs d'effets directs comprendraient ceux liés à la sécurité alimentaire (par exemple, score de consommation alimentaire; indice des stratégies de survie fondé sur la consommation, indice des stratégies de survie en baisse) et ceux liés aux moyens d'existence/assistance alimentaire pour la création d'actifs (par exemple, proportion de la population dans les communautés ciblées faisant état d'avantages sur le plan de l'environnement).

¹² Voici comment cela s'applique dans la pratique:

21. Les ODD et leurs cibles¹³ ont été adoptés par les États membres de l'Organisation des Nations Unies; toutefois, les indicateurs relatifs aux ODD doivent encore être affinés. Le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable est responsable de la classification des indicateurs et se trouve confronté à des problèmes pour l'élaboration d'indicateurs, en raison notamment de la complexité de ceux-ci, de l'insuffisance des données disponibles, et de l'absence d'une méthodologie reconnue. En outre, les indicateurs de certaines cibles des ODD ont été définis de manière trop étroite, ne reflétant qu'une partie des cibles en question, et font l'objet de débats sans fin. Le PAM estime qu'il sera nécessaire de tirer les leçons de cette nouvelle série d'indicateurs pour, le cas échéant, ajuster les indicateurs corrélatifs aux ODD durant la période couverte par le Plan stratégique pour 2017-2021.

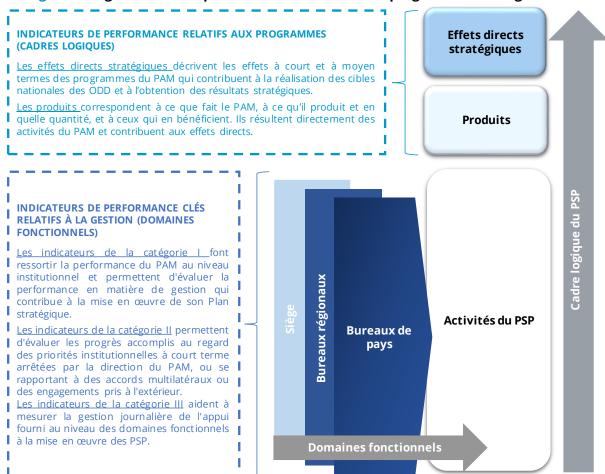
Mesurer la performance en matière de gestion

- 22. Le Plan stratégique du PAM pour 2017-2021, l'Examen du cadre de financement et la Politique en matière de plans stratégiques de pays érigent la concordance entre ressources et résultats en principe de gestion indispensable à la transparence et à la reddition de comptes. Conformément à ce principe, le PAM estime que la performance en matière de gestion est subordonnée à la performance des programmes.
- 23. Dans cette structure, la relation entre ressources et résultats repose sur l'idée suivante: les fonctions de gestion ont pour but de faciliter la mise en œuvre du Plan stratégique pour permettre d'atteindre les buts stratégiques, les objectifs stratégiques et les résultats stratégiques. Il n'y a pas de résultats de gestion à proprement parler, puisque le but des fonctions de gestion est d'appuyer les programmes¹⁴.
- 24. L'alignement de la performance en matière de programmes et de gestion présenté à la figure 2 fait ressortir le rôle décisif que la mise en œuvre des activités au niveau des pays joue dans la relation. La chaîne de résultats figure dans un cadre logique vertical conjuguant activités, produits et effets directs tels que définis dans les PSP. La gestion des domaines fonctionnels au Siège, dans les bureaux régionaux et dans les bureaux de pays est alignée horizontalement pour permettre la mise en œuvre des activités des PSP. La performance est évaluée au moyen d'indicateurs de produits et d'effets directs relatifs aux programmes et d'indicateurs de performance clés relatifs à la gestion.

^{13 &}quot;Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030", A/RES/70/1 (2015).

¹⁴ Cela marque une nette différence avec le système antérieur à 2017 dans lequel le cadre de résultats stratégiques et le cadre de résultats de gestion cohabitaient et avaient une importance égale.

Figure 2: Alignement de la performance en matière de programmes et de gestion



- 25. La performance en matière de gestion se mesure par domaine fonctionnel. Les procédures opératoires sont regroupées par spécialité au sein de ces domaines, ce qui permet la mise en œuvre des activités des PSP. C'est à partir des domaines fonctionnels que l'on détermine la structure des bureaux de pays, des bureaux régionaux et du Siège, de même que les compétences et les capacités requises des employés. Les plans annuels de performance définissent les résultats escomptés et les ressources nécessaires dans chaque domaine fonctionnel pour contribuer à la mise en œuvre des programmes. Dans les bureaux de pays, cette aide constitue un appui direct, alors que les bureaux régionaux et le Siège fournissent un appui indirect.
- 26. La configuration et la composition des domaines fonctionnels peuvent être adaptées en fonction des réalités opérationnelles. Ces domaines sont généralement au nombre de dix:
 - a) gestion;
 - b) programmes;
 - c) chaîne d'approvisionnement;
 - d) budget et programmation;
 - e) ressources humaines;
 - f) administration;

- g) finances;
- h) technologie de l'information;
- i) sécurité; et
- j) mobilisation des ressources, communications et rapports.
- 27. Les ressources indispensables allouées au titre du budget administratif et d'appui aux programmes (AAP) sont gérées par le personnel responsable des domaines fonctionnels pour fournir un appui indirect à la mise en œuvre des PSP. De même, d'autres fonds et programmes des Nations Unies ont recours à leurs "budgets institutionnels" (équivalents du budget AAP du PAM) pour financer les services nécessaires à la mise en œuvre des programmes. Au PAM, les ressources AAP sont réparties stratégiquement entre cinq volets, dont les coûts sont regroupés en catégories similaires à celles des autres fonds et programmes des Nations Unies. Ces volets sont les suivants: a) stratégie et orientation, b) services directs fournis à l'appui des opérations, c) politiques, directives et assurance qualité, d) sensibilisation, partenariats, mobilisation de fonds et coordination avec les organismes des Nations Unies, et e) gouvernance et services de contrôle indépendants. Cette structure définit le partage des responsabilités entre le Siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays permettant de préserver un environnement fiduciaire et normatif bien conçu propice à une exécution efficiente et efficace des opérations dans les pays. Elle facilite également l'analyse et la compréhension des critères d'affectation des ressources AAP.
- 28. Pour mesurer la performance en matière de gestion, le PAM utilise des indicateurs de performance clés dans les domaines de la planification, du suivi et des rapports. Les indicateurs de performance clés présentés dans le Cadre révisé découlent d'une évolution des paramètres introduite dans le Plan de gestion du PAM pour 2018-2020, visant à disposer d'une série d'indicateurs plus complète et plus pertinente qui permette de mieux évaluer la performance en matière de gestion lorsqu'elle appuie la performance en matière de programme. Certains indicateurs de performance clés sont également utilisés comme paramètres de risque lorsque la gestion des risques et les mesures de la performance se recoupent. Les indicateurs de performance clés sont classés par catégorie d'obligation redditionnelle:
 - a) les indicateurs de la catégorie I font ressortir la performance du PAM au niveau institutionnel et mesurent la performance en matière de gestion qui contribue à la mise en œuvre du Plan stratégique;
 - b) les indicateurs de la catégorie II sont à plus court terme et évaluent les progrès accomplis au regard des priorités institutionnelles arrêtées par la direction du PAM, ou se rapportant à des accords multilatéraux ou des engagements externes spécifiques; et
 - c) les indicateurs et les paramètres de la catégorie III servent à mesurer les résultats de la gestion des opérations journalières et des procédures opératoires des différents domaines fonctionnels.
- 29. Les cibles des catégories I et II sont publiées chaque année dans le plan de gestion et les résultats obtenus au regard de ces cibles sont présentés dans le rapport annuel sur les résultats.

- 30. Les rapports relatifs aux indicateurs de performance clés de la catégorie I sont établis à partir d'une analyse d'un certain nombre d'indicateurs de catégorie III imposés aux bureaux de pays (voir annexe IV). Les indicateurs de la catégorie III (appelés indicateurs de composante) ont été choisis parmi ceux actuellement utilisés par le PAM. L'usage d'indicateurs obligatoires et de méthodologies normalisées permet d'analyser l'information à tous les niveaux de l'organisation et de calculer des indicateurs composites au niveau institutionnel.
- 31. Les indicateurs de la catégorie II, qui font l'objet de décisions externes ou de décisions de la direction, ne sont pas présentés dans le Cadre révisé. Parmi les processus externes définissant les engagements du PAM liés aux indicateurs de performance de la catégorie II, on peut citer le Grand compromis, l'examen quadriennal complet et le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Ces indicateurs sont validés par le Conseil lors de l'approbation du plan de gestion et leurs résultats sont présentés dans le rapport annuel sur les résultats.
- 32. Les indicateurs de performance clés de la catégorie III sont des mesures ordinaires définies pour les procédures opératoires gérées par chaque domaine fonctionnel. Il s'agit d'outils internes utiles au contrôle qui servent à mesurer l'efficacité et l'efficience des services et des produits de chacun des domaines. Le personnel des domaines fonctionnels en poste au Siège est chargé d'élaborer les indicateurs de performance clés pour la performance en matière de gestion et d'établir des niveaux de référence, des cibles, et le cas échéant, des seuils de risque. Ces indicateurs sont utilisés tout au long du cycle de planification annuelle de la performance de tous les bureaux du PAM. Cela permet de relier toutes les ressources disponibles au PAM aux domaines fonctionnels qui contribuent à la mise en œuvre des programmes et à la réalisation des résultats.

Conclusion

- 33. Pour assurer l'harmonisation avec les programmes nationaux et les ODD, en tenant compte de la réforme des Nations Unies en cours et de l'évolution des priorités des domaines d'activité du PAM, il faut pouvoir compter sur un cadre de résultats qui assure à la fois continuité et souplesse, et qui soit capable de s'adapter à un environnement en pleine évolution. Ces prochaines années, le PAM devra tenir compte des changements apportés aux indicateurs relatifs aux ODD et faire sien les enseignements tirés de la performance en matière de programmes et de gestion.
- 34. Depuis janvier 2018, les cadres logiques de toutes les opérations du PAM sont conformes au Cadre actuel qui est désormais totalement intégré dans les documents de planification et d'obligation redditionnelle du PAM comme le plan de gestion et le rapport annuel sur les résultats. Sous réserve de l'approbation du Conseil, les PSP seront alignés sur le Cadre révisé dès 2019. Cela exigera d'ajuster les cadres logiques des PSP concernés, les outils de planification et de suivi des programmes et de la gestion ainsi que les systèmes de données correspondants (comme COMET).
- 35. Le Cadre révisé du PAM présenté dans ce document est soumis pour approbation. En outre, le PAM propose en annexe, pour examen, les catégories d'activités, les indicateurs de performance en matière de programmes, les indicateurs corrélatifs aux ODD et les indicateurs de performance clés relatifs à la gestion et s'engage à présenter au Conseil des mises à jour annuelles si des changements s'imposaient.

ANNEXE I

Catégories d'activité

Dans la chaîne de résultats d'un PSP, chaque activité est liée à une catégorie d'activité. La planification budgétaire et la comptabilisation des dépenses se font au niveau des activités.

Catégories d'activité

- 1. Transferts de ressources non assortis de conditions pour favoriser l'accès à la nourriture
- 2. Création d'actifs et appui aux moyens d'existence
- 3. Adaptation au changement climatique et gestion des risques
- 4. Repas scolaires
- 5. Traitement nutritionnel
- 6. Prévention de la malnutrition
- 7. Appui aux marchés agricoles au profit des petits exploitants
- 8. Renforcement des capacités individuelles
- 9. Renforcement des capacités institutionnelles
- 10. Prestation de services et plateformes
- 11. Préparation aux situations d'urgence
- 12. Analyse, suivi et évaluation
- 13. Autre

Performance en matière de programmes – indicateurs d'effet direct, transversaux et de produit

Les indicateurs de performance en matière de programmes servent à suivre et à mesurer les résultats escomptés d'une intervention, tels qu'ils sont décrits dans le cadre logique des PSP. Les indicateurs d'effet direct présentés ci-après sont classés par domaine d'activité pour faciliter l'élaboration du cadre logique. Tenant compte des interventions prévues, le bureau de pays doit sélectionner les indicateurs d'effet direct et les indicateurs transversaux correspondant à chaque énoncé d'effet direct stratégique, en suivant les consignes ci-après. Tous les indicateurs de produit pertinents sont obligatoires.

Indicateurs d'effet direct1

Sécurité alimentaire

Utilisés le plus souvent dans les interventions où les bénéficiaires reçoivent des transferts directs – effectués au niveau des ménages – pour améliorer leur sécurité alimentaire (transferts de ressources, notamment dans le cadre d'activités d'assistance alimentaire pour la création d'actifs et d'appui aux moyens d'existence).

Obligatoire pour tous les transferts effectués au niveau des ménages²

- Score de consommation alimentaire (énoncé révisé) (à confirmer)
- Indice des stratégies de survie fondé sur la consommation (indice des stratégies de survie en baisse)

Recommandé pour tous les transferts effectués au niveau des ménages

• Stratégies de survie fondées sur les moyens d'existence (méthodologie mise à jour)

Obligatoire pour les interventions multisectorielles et à buts multiples, recommandé pour toutes les interventions à l'exception des crises survenant brutalement

• Capacité économique de subvenir aux besoins essentiels³ (*nouveau*) (à confirmer)

Recommandé pour les activités de transfert de type monétaire ayant un objectif relatif à la sécurité alimentaire

• Part des dépenses consacrée à l'alimentation

Recommandé pour tous les transferts effectués au niveau des ménages, notamment les transferts de type monétaire, dans le cadre d'une intervention ayant un objectif relatif à la diversité alimentaire

• Score de consommation alimentaire – nutrition⁴

¹ Lorsque les effets directs du PAM concernent des individus, les données seront ventilées par sexe et par âge. Le PAM collectera aussi des données sur les handicaps, le cas échéant.

² Des dérogations peuvent être accordées après approbation de l'unité technique et de la Division de la gestion et du suivi de la performance.

³ L'indicateur se réfère au pourcentage de ménages pouvant supporter le coût de l'assortiment alimentaire.

⁴ Il s'agit d'une analyse de la consommation au niveau des ménages de groupes d'aliments riches en nutriments, qui est effectuée parallèlement à l'analyse du score de consommation alimentaire. Cet indicateur doit être mesuré en même temps que ceux estimant les effets directs obtenus chez les individus sur le plan de l'alimentation.

Nutrition	Obligatoire pour les programmes de traitement et de prévention de la malnutrition aiguë modérée, de prévention du retard de croissance et de distribution de micronutriments.
	(Normes SPHERE)

Toutes les interventions nutritionnelles

• Proportion de la population remplissant les conditions pour bénéficier du programme qui y participe effectivement (couverture)

Programmes de prévention de la malnutrition aiguë modérée/de distribution de micronutriments

 Proportion de la population cible participant à un nombre suffisant de distributions (observance)

Traitement de la malnutrition aiguë modérée

- Efficacité du traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de récupération, de mortalité, d'abandon du traitement et de non-réaction au traitement
- Taux d'abandon du traitement de la malnutrition aiguë modérée des personnes participant aux programmes de traitement antirétroviral, de traitement antituberculeux de brève durée sous surveillance directe (DOTS) ou de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant

Prévention du retard de croissance

- Proportion de la population cible participant à un nombre suffisant de distributions (observance)
- Proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois recevant l'apport alimentaire minimum acceptable
- Seuil minimal de diversité alimentaire pour les femmes

Selon les cas

• Pourcentage d'accroissement de la production d'aliments de qualité riches en nutriments

Dimension nutritionnelle⁵

Pour les interventions à dimension nutritionnelle se rapportant aux résultats stratégiques 1, 3 et 4, sélectionner au moins un des indicateurs ci-dessous. Pour les programmes d'alimentation scolaire à dimension nutritionnelle, sélectionner l'indicateur de produit No. 2.

Proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois recevant l'apport alimentaire minimum acceptable Score de consommation alimentaire – nutrition⁶

Seuil minimal de diversité alimentaire pour les femmes

Pourcentage de petits exploitants ciblés faisant état d'une augmentation de la production de cultures nutritives, ventilé par sexe

⁵ Des programmes à dimension nutritionnelle sont mis en œuvre dans des secteurs complémentaires, comme l'agriculture, la santé, la protection sociale ainsi que l'approvisionnement en eau et l'assainissement, afin d'avoir une incidence sur les facteurs déterminants de la nutrition, notamment la sécurité alimentaire, la prestation de soins adaptés, et l'accès à des services de santé et à un environnement sûr et salubre. Ces programmes n'ont pas nécessairement un objectif principal lié à la nutrition, mais ils prévoient des objectifs (amélioration du régime alimentaire, de l'environnement relatif à la production alimentaire ou de l'accès à des environnements sains), des actions et des indicateurs secondaires s'y rapportant (*Lancet, Renforcer la nutrition*).

⁶ Il s'agit d'une analyse de la consommation au niveau des ménages de groupes d'aliments riches en nutriments, qui est effectuée parallèlement à l'analyse du score de consommation alimentaire. Cet indicateur doit être mesuré en même temps que ceux estimant les effets directs obtenus chez les individus sur le plan de l'alimentation.

Alimentation scolaire

Choisir les indicateurs correspondant aux objectifs des activités d'alimentation scolaire du PAM dans le pays. Lorsque les activités d'alimentation scolaire mises en œuvre ont des objectifs portant sur la nutrition, l'agriculture ou les filets de sécurité et/ou qu'elles sont liées à la protection sociale, se référer aux indicateurs des domaines d'activité pertinents.

Applicable à toutes les activités d'alimentation scolaire ayant pour objectif d'améliorer l'accès à l'éducation (le choix d'un ou plusieurs indicateurs doit se faire en fonction de la situation du pays/du programme)

- Taux de scolarisation (nouveau) (à confirmer)
- Taux de poursuite des études/taux d'abandon des études (nouveau) (à confirmer)
- Taux de fréquentation scolaire (nouveau) (à confirmer)
- Taux d'achèvement des études (nouveau) (à confirmer)

Applicable aux programmes d'alimentation scolaire ayant pour domaine d'action privilégié les causes profondes ou la résilience (par ex. visant à renforcer les capacités nationales pour pérenniser les programmes nationaux d'alimentaire scolaire):

• Capacité nationale de mener des programmes d'alimentation scolaire utilisant la méthode SABER (nouveau) (à confirmer)

Selon de cas:

- Pourcentage des écoliers qui, à la fin de deux années d'études primaires, se montrent capables de lire et de comprendre un texte du niveau de leur classe (nouveau) (à confirmer)
- Nombre d'enseignants et d'éducateurs se montrant capables d'utiliser des techniques ou outils d'enseignement nouveaux et de qualité (nouveau) (à confirmer)
- Nombre d'administrateurs et de responsables des écoles se montrant capables d'utiliser de nouvelles techniques ou de nouveaux outils *(nouveau) (à confirmer)*

Renforcement des capacités

Sélectionner au moins un indicateur institutionnel pour les énoncés des effets directs stratégiques visant des résultats se rapportant au renforcement des capacités. Choisir les indicateurs adaptés aux résultats recherchés.

- Nombre d'indicateurs de performance relatifs aux systèmes ou aux services axés sur la sécurité alimentaire et la nutrition influencés par l'appui fourni par le PAM au renforcement des capacités des acteurs clés (nouveau) (à confirmer)
- Nombre de personnes intégrées dans les systèmes ou services axés sur la sécurité alimentaire et la nutrition grâce à l'appui du PAM au renforcement des capacités des acteurs clés (nouveau) (à confirmer)
- Proportion de transferts du PAM (valeur en dollars) transitant par des systèmes ou services axés sur la sécurité alimentaire et la nutrition gérés par des acteurs nationaux grâce à l'appui du PAM au renforcement des capacités (nouveau) (à confirmer)
- Ressources mobilisées (en dollars) en faveur des systèmes ou services axés sur la sécurité alimentaire et la nutrition grâce à l'appui du PAM au renforcement des capacités (nouveau) (à confirmer)
- Nombre de programmes d'études révisés pour tenir compte des messages clés axés sur la sécurité alimentaire et la nutrition grâce à l'appui du PAM au renforcement des capacités (nouveau) (à confirmer)
- Indice des capacités de préparation aux situations d'urgence
- Proportion de secteurs et d'entités gouvernementales ciblés participant aux examens stratégiques nationaux Faim zéro
- Proportion de secteurs et d'entités gouvernementales ciblés donnant suite aux recommandations formulées à l'occasion des examens stratégiques nationaux Faim zéro

- Nombre de plans, de politiques, de règlements ainsi que de textes de loi et de programmes, nouveaux ou améliorés, approuvés en vue d'être mis en œuvre à l'appui de l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition
- Nombre de partenariats établis ou renforcés pour améliorer les systèmes ou services axés sur la sécurité alimentaire et la nutrition grâce à l'appui du PAM au renforcement des capacités (nouveau) (à confirmer)
- Nombre de programmes nationaux bénéficiant des initiatives de coopération Sud-Sud et triangulaire réalisées avec l'aide du PAM (nouveau) (à confirmer)

Appui aux marchés agricoles au profit des petits exploitants

Sélectionner au moins un indicateur institutionnel pour les effets directs stratégiques prévoyant des activités d'appui aux marchés agricoles au profit des petits exploitants. Choisir les indicateurs adaptés aux résultats recherchés.

- Pourcentage de petits exploitants ciblés vendant leurs produits par l'intermédiaire de systèmes de regroupement de la production appuyés par le PAM (*texte révisé*) (à confirmer)
- Proportion de pertes après récolte (nouveau) (à confirmer)
- Proportion de pertes après récolte (Initiative Zéro perte de produits alimentaires)
- Valeur et quantité des produits vendus par les petits exploitants par l'intermédiaire de systèmes de regroupement de la production appuyés par le PAM (texte révisé) (à confirmer)
- Pourcentage de produits alimentaires du PAM achetés à des systèmes de regroupement de la production favorables aux petits exploitants (texte révisé) (à confirmer)
- Pourcentage de non-exécution des contrats d'achats du PAM comportant des dispositions favorables aux petits exploitants (texte révisé) (à confirmer)

Moyens d'existence/ assistance alimentaire pour la création d'actifs

Sélectionner au moins un indicateur.

Applicable aux activités pluriannuelles de création d'actifs et d'appui aux moyens d'existence

• Proportion de la population dans les communautés ciblées faisant état d'avantages découlant de l'amélioration de la base des moyens d'existence (méthodologie renforcée)

Applicable aux activités de création d'actifs

• Proportion de la population dans les communautés ciblées faisant état d'avantages sur le plan de l'environnement

Adaptation et résilience face aux chocs climatiques et autres

Le premier indicateur ne sera mesuré que dans le cas des activités ayant un objectif portant sur la gestion des risques climatiques ou l'adaptation au changement climatique. Le second indicateur est obligatoire s'il s'applique.

- Proportion de communautés ciblées dans lesquelles la capacité de gérer les chocs et les risques climatiques s'est manifestement améliorée (*méthodologie renforcée*)
- Valeur (en dollars) des fonds mobilisés en faveur d'un objectif de réduction des risques climatiques (nouveau, remplace 7.1.1) (à confirmer)

Systèmes alimentaires

Sélectionner les indicateurs pertinents.

Systèmes alimentaires résilients

• Proportion de la population dans les communautés ciblées faisant état d'avantages découlant de l'amélioration de la base des moyens d'existence (méthodologie renforcée)

- Proportion de la population dans les communautés ciblées faisant état d'avantages sur le plan de l'environnement (*méthodologie renforcée*)
- Proportion de communautés ciblées dans lesquelles la capacité de gérer les chocs et les risques climatiques s'est manifestement améliorée (méthodologie renforcée)

Systèmes alimentaires efficaces et inclusifs

- Valeur et quantité des produits vendus par les petits exploitants par l'intermédiaire de systèmes de regroupement de la production appuyés par le PAM (texte révisé) (à confirmer)
- Proportion de pertes après récolte (nouveau) (à confirmer)

Systèmes alimentaires attentifs au caractère nutritif et sain des aliments: ajouter au moins un indicateur à dimension nutritionnelle (correspondant au type d'intervention)

Partenariats

Sélectionner les indicateurs pertinents.

- Indice des partenariats (nouveau, remplace 8.2.1) (à confirmer)
- Nombre de programmes nationaux bénéficiant d'initiatives de coopération Sud-Sud et triangulaire réalisées avec l'aide du PAM (nouveau) (à confirmer)
- Valeur (en dollars) des fonds mobilisés en faveur d'un objectif de réduction des risques climatiques (nouveau, remplace 7.1.1) (à confirmer)

Services/coordinat ion des modules d'action groupée

Sélectionner les indicateurs pertinents.

• Taux de satisfaction des usagers

Indicateurs transversaux

C.1 Responsabilité à l'égard des populations touchées

Tous les indicateurs sont obligatoires pour les interventions comprenant des transferts aux bénéficiaires.

- Proportion de personnes bénéficiant d'une assistance informées au sujet du programme
- Proportion de personnes touchées dont les opinions et les priorités ont été prises en compte dans la conception et la mise en œuvre du programme (nouveau) (à confirmer)
- Proportion d'activités pour lesquelles les avis donnés en retour par les bénéficiaires sont consignés, analysés et pris en compte pour améliorer les programmes

C.2 Protection

Tous les indicateurs sont obligatoires pour les interventions comprenant des transferts aux bénéficiaires.

- Proportion de personnes ciblées ayant accès à l'assistance sans se heurter à des problèmes de sécurité (nouveau, remplace C.2.1) (à confirmer)
- Proportion de personnes ciblées mentionnant que les programmes du PAM respectent la dignité humaine (nouveau) (à confirmer)
- Proportion de personnes ciblées ayant librement accès aux programmes du PAM (nouveau, remplace C.2.1) (à confirmer)

Indicateurs transversaux

C.3 Problématique Tous les indicateurs sont obligatoires pour les interventions comprenant des hommes-femmes transferts aux bénéficiaires. Proportion de ménages au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des produits alimentaires, des espèces ou des bons sont prises par la femme, par l'homme ou par les deux, ventilée par modalité de transfert Proportion de femmes parmi les membres des entités prenant les décisions concernant l'assistance alimentaire (comités, conseils, équipes, etc.) Type de transfert (vivres, espèces, bons ou pas de rémunération) reçu par les personnes participant aux activités du PAM, ventilé par sexe et type d'activité **C.4 Environnement** Obligatoire pour les interventions d'assistance alimentaire pour la création d'actifs. Méthodologie en cours d'élaboration pour d'autres interventions. Proportion d'activités pour lesquelles les risques écologiques ont été évalués et des mesures d'atténuation définies, selon que de besoin (méthodologie renforcée)

Indicateurs de produit⁷

A. Ressources transférées

- A.1 Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles recevant des produits alimentaires/des transferts de type monétaire/des bons/des transferts au titre du renforcement des capacités (révisé) (à confirmer)
- A.2 Quantité de produits alimentaires fournis
- A.3 Montant total de l'aide monétaire fournie aux bénéficiaires ciblés
- A.4 Valeur totale des bons (exprimée en produits/espèces) échangés par les bénéficiaires ciblés
- A.5 Quantité d'articles non alimentaires distribués
- A.6 Nombre d'institutions recevant une assistance
- A.7 Nombre de détaillants participant aux programmes de transferts de type monétaire
- A.8 Nombre de rations fournies
- A.9 Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles handicapés recevant des produits alimentaires/des transferts de type monétaire/des bons-produits/des transferts au titre du renforcement des capacités (nouveau) (à confirmer)
- A.10 Valeur totale (en dollars) des transferts au titre du renforcement des capacités *(nouveau)* (à confirmer)

B. Aliments nutritifs fournis

- B.1 Quantité de produits alimentaires enrichis fournis
- B.2 Quantité d'aliments nutritifs spécialisés fournis
- B.3 Proportion du total des denrées de base distribuées sous forme d'aliments enrichis *(nouveau) (à confirmer)*

C. Activités de développement des capacités et d'appui technique réalisées

- C.1 Nombre d'outils ou de produits mis au point ou révisés par les parties prenantes pour améliorer les systèmes ou les services axés sur la sécurité alimentaire et la nutrition à la suite de l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités (nouveau) (à confirmer)
- C.2 Nombre d'initiatives ou de travaux de renforcement des capacités réalisés avec l'aide du PAM pour améliorer la capacité des parties prenantes de conserver, gérer, entretenir et utiliser les systèmes ou services axés sur la sécurité alimentaire et la nutrition (nouveau) (à confirmer)
- C.3 Nombre de personnes participant à des initiatives ou des travaux de renforcement des capacités réalisés avec l'aide du PAM pour améliorer la capacité des parties prenantes de conserver, gérer, entretenir et utiliser les systèmes ou services axés sur la sécurité alimentaire et la nutrition (nouveau) (à confirmer)
- C.4 Nombre d'institutions bénéficiant de services d'experts en interne ou en détachement à la suite de l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités (nouveau) (à confirmer)
- C.5 Valeur (en dollars) des actifs et des infrastructures transférés aux institutions intéressées à la suite de l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités (nouveau) (à confirmer)

D. Actifs créés

D.1 Nombre d'actifs créés, remis en état ou entretenus par les ménages et les communautés ciblés, par type et unité de mesure

⁷ Les indicateurs seront ventilés, si nécessaire, en fonction de critères tels que l'activité, le sexe, l'âge, le handicap, la catégorie de bénéficiaires, le type de denrée, le domaine de formation, etc. et seront exprimés en pourcentage par rapport aux produits prévus. Tous les indicateurs de produits pertinents sont obligatoires.

Indicateurs de produit⁷

E. Activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements réalisées (révisé)

- E.1 Nombre de personnes ayant bénéficié d'activités relationnelles de communication visant à faire évoluer la société et les comportements (nouveau) (à confirmer)
- E.2 Nombre de personnes ayant bénéficié d'activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements faisant appel à des media (nouveau) (à confirmer)

F. Achats effectués auprès de petits exploitants

- F.1 Nombre de petits exploitants recevant un appui/une formation
- F.2 Quantité d'aliments enrichis, d'aliments complémentaires et d'aliments nutritifs spécialisés achetés à des fournisseurs locaux

G. Liens avec des ressources financières et des services d'assurance facilités

- G.1 Nombre de personnes assurées dans le cadre d'interventions de gestion des risques (*texte révisé*) (à *confirmer*)
- G.3 Montant total assuré dans le cadre des interventions de gestion des risques (texte révisé) (à confirmer)
- G.4 Nombre d'outils mis au point pour renforcer les systèmes nationaux d'action rapide fondée sur les prévisions *(nouveau) (à confirmer)*
- G.5 Nombre de personnes ayant bénéficié d'un accès à l'énergie par le biais d'actifs, de services et de technologies *(nouveau) (à confirmer)*

H. Services et plateformes partagés mis à disposition

- H.1 Nombre de services partagés fournis, par type
- H.2 Nombre de modules dirigés par le PAM en service, par type
- H.3 Nombre de travaux d'ingénierie achevés, par type
- H.4 Volume total des cargaisons transportées
- H.5 Pourcentage de la capacité de fret mise à disposition par rapport à la capacité totale demandée
- H.6 Pourcentage de la charge marchande utilisée par rapport à la capacité disponible
- H.7 Nombre total de passagers transportés
- H.8 Nombre de systèmes informatiques et de télécommunications d'urgence établis, par type
- H.9 Nombre de camps et de sites installés/entretenus
- H.10 Nombre d'agents humanitaires recevant des services de santé, par organisme et par type
- H.11 Nombre d'organismes utilisant les plateformes communes de transferts de type monétaire

Nombre de stratégies de participation à l'élaboration des politiques élaborées/mises en œuvre

I.1 Nombre de stratégies de participation à l'élaboration des politiques élaborées/mises en ceuvre

J. Réformes de fond identifiées/préconisées

J.1 Nombre de réformes de fond identifiées/préconisées

K. Partenariats appuyés

K.1 Nombre de partenaires recevant un appui

Indicateurs de produit⁷

L. Investissements consacrés à l'infrastructure et à l'équipement financés

- L.1 Nombre de travaux d'infrastructure mis en œuvre, par type
- L.2 Montant des investissements consacrés à l'équipement, par type
- L.3 Nombre de personnes bénéficiant d'un accès direct à l'information sur les risques climatiques et météorologiques *(nouveau) (à confirmer)*

M. Mécanismes de coordination nationaux appuyés

M.1 Nombre de mécanismes de coordination nationaux appuyés

N. Alimentation scolaire (nouveau) (à confirmer)

- N.1 Nombre de jours d'alimentation en pourcentage du nombre total de jours d'école *(nouveau) (à confirmer)*
- N.2 Nombre moyen de jours d'école par mois durant lesquels les enfants ont reçu des aliments multi-enrichis ou au moins 4 groupes d'aliments (indicateur à dimension nutritionnelle) *(nouveau) (à confirmer)*
- N.3 Nombre d'enfants recevant un traitement anthelminthique grâce à l'aide du PAM *(nouveau) (à confirmer)*
- N.4 Nombre d'enfants recevant des micronutriments en poudre ou sous forme de suppléments *(nouveau) (à confirmer)*
- N.5 Nombre d'écoles dont l'infrastructure a été restaurée ou construite (nouveau) (à confirmer)
- N.6 Nombre d'enseignants et d'éducateurs formés et agréés (nouveau) (à confirmer)

ANNEXE III

Indicateurs corrélatifs aux ODD8

Les indicateurs corrélatifs aux ODD servent à faire connaître les contributions apportées par le PAM aux cibles nationales des ODD. Ces indicateurs sont établis à partir de résultats agrégés au niveau des portefeuilles de PSP. Il est obligatoire de rendre compte des contributions apportées aux cibles de l'ODD 2 et de l'ODD 17, selon qu'il convient. Pour les autres ODD, les bureaux de pays ne doivent sélectionner que les cibles des ODD et les indicateurs corrélatifs aux ODD les plus adaptés à leurs interventions.



ODD 1: Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Cible de l'ODD	Indicateur relatif aux ODD	Indicateur corrélatif aux ODD (à confirmer)
1.2: D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	1.2.1: Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge [Le cas échéant, les résultats peuvent être communiqués au titre de l'indicateur 1.1.1 – seuil de pauvreté fixé au niveau international]	Nombre de personnes au- dessous du seuil national de pauvreté bénéficiant d'une aide (du PAM ou du gouvernement/ de partenaires avec l'appui du PAM) visant à améliorer leur accès aux denrées de base
1.3: Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	1.3.1: Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupe de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)	Nombre de personnes bénéficiant d'une aide (du PAM ou du gouvernement/de partenaires avec l'appui du PAM) visant à faciliter l'accès aux socles ou aux systèmes de protection sociale ou à en améliorer la qualité

-

⁸ Tous les bureaux de pays sont tenus de rendre compte des indicateurs corrélatifs aux ODD 2 et 17 (s'ils ne sont pas soumis à cette obligation, ils doivent le préciser). S'agissant des "autres ODD", les bureaux de pays ne doivent rendre compte que de ceux en lien avec un programme de leur plan stratégique de pays. La liste des indicateurs corrélatifs aux ODD se réfère aux bénéficiaires directs et indirects, conformément aux dernières directives sur les bénéficiaires du PAM. Des indicateurs corrélatifs sont proposés pour tous les ODD sauf l'ODD 14 "Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable".



ODD 1: Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Cible de l'ODD	Indicateur relatif aux ODD	Indicateur corrélatif aux ODD (à confirmer)
1.4: D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	1.4.1: Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base	Nombre de personnes bénéficiant d'une aide (du PAM ou du gouvernement/de partenaires avec l'appui du PAM) visant à faciliter l'accès aux ressources économiques ou à en améliorer la qualité et renforcer l'accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, aux ressources naturelles, à des nouvelles technologies et à des services financiers et d'assurance
1.5: D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité	1.5.1: Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes	Nombre de personnes bénéficiant d'une aide (du PAM ou du gouvernement/de partenaires avec l'appui du PAM): • dans le cadre d'interventions de secours vitales menées pour faire face aux chocs (catastrophes naturelles ou chocs d'ordre économique, climatique, sanitaire ou liés aux conflits) • dans le cadre d'activités de renforcement de la résilience face aux chocs (catastrophes naturelles, chocs d'ordre économique, climatique ou sanitaire ou conflits)
	1.5.3/4: Nombre de pays ayant des stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe	Nombre de stratégies et de plans de réduction des risques mis au point avec l'appui du PAM



ODD 2: Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

But stratégique 1 du PAM: Aider les pays à atteindre l'objectif Faim zéro

Cible de l'ODD	Indicateur relatif aux ODD	Indicateur corrélatif aux ODD (à confirmer)
2.1: D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute	2.1.1: Prévalence de la sous- alimentation 2.1.2: Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de mesure du sentiment d'insécurité alimentaire	Nombre de personnes bénéficiant d'une aide (du PAM ou du gouvernement/de partenaires avec l'appui du PAM) destinée à améliorer leur sécurité alimentaire
l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante ⁹		Nombre de personnes bénéficiant d'une aide (du PAM ou du gouvernement/de partenaires avec l'appui du PAM) dans le cadre d'une intervention d'urgence
2.2: D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à	2.2.1: Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans	Nombre de personnes bénéficiant d'une aide (du PAM ou du gouvernement/de partenaires avec l'appui du PAM) dans le cadre de programmes de prévention du retard de croissance
l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées ¹⁰	2.2.2: Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation)	Nombre de personnes bénéficiant d'une aide (du PAM ou du gouvernement/de partenaires avec l'appui du PAM) dans le cadre d'interventions visant à prévenir et à traiter la malnutrition (ventilé par programmes: programmes de traitement et de prévention de la malnutrition aiguë modérée, programmes de micronutriments et programmes de lutte contre le surpoids)

-

⁹ Objectif stratégique 1: Éliminer la faim en préservant l'accès à l'alimentation. Résultat stratégique 1: Chacun a accès à la nourriture (cible 1 de l'ODD 2).

¹⁰ Objectif stratégique 2: Améliorer la nutrition. Résultat stratégique 2: Personne ne souffre de malnutrition (cible 2 de l'ODD 2).



ODD 2: Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

But stratégique 1 du PAM: Aider les pays à atteindre l'objectif Faim zéro

Cible de l'ODD	Indicateur relatif aux ODD	Indicateur corrélatif aux ODD (à confirmer)
2.3: D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout ¹¹	2.3.2: Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone	Nombre de petits producteurs alimentaires bénéficiant d'une aide (du PAM ou du gouvernement/de partenaires avec l'appui du PAM) dans le cadre d'interventions contribuant à améliorer leurs revenus
2.4: D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation	2.4.1: Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable	Nombre de personnes bénéficiant d'une aide (du PAM ou du gouvernement/de partenaires avec l'appui du PAM) dans le cadre d'interventions visant à améliorer la productivité et assurer la viabilité des systèmes alimentaires
des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols ¹²		Nombre d'hectares de terres remises en état (par le PAM ou le gouvernement/les partenaires avec l'appui du PAM)

¹¹ Objectif stratégique 3: Assurer la sécurité alimentaire. Résultat stratégique 3: La sécurité alimentaire et la nutrition des petits exploitants s'améliorent grâce à l'augmentation de la productivité et des revenus (cible 3 de l'ODD 2).

¹² Objectif stratégique 3: Assurer la sécurité alimentaire. Résultat stratégique 4: Les systèmes alimentaires sont durables (cible 4 de l'ODD 2).



ODD3: Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Cible de l'ODD	Indicateur relatif aux ODD	Indicateur corrélatif aux ODD (à confirmer)
3.2: D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	3.2.1: Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans 3.2.2: Taux de mortalité néonatale	Nombre de filles et de femmes enceintes et allaitantes et d'enfants de moins de 5 ans bénéficiant d'une aide (du PAM ou du gouvernement/de partenaires avec l'appui du PAM) dans le cadre d'interventions contribuant à réduire le taux de mortalité néonatale et des enfants de moins de 5 ans
3.3: D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	3.3.1: Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives, par sexe, âge et appartenance à un groupe de population à risque	Nombre de personnes vivant avec le VIH bénéficiant d'une aide (du PAM ou du gouvernement/de partenaires avec l'appui du PAM) dans le cadre d'interventions visant à améliorer l'observance du traitement et à prévenir la transmission
	3.3.2: Incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants	Nombre de malades de la tuberculose bénéficiant d'une aide (du PAM ou du gouvernement/de partenaires avec l'appui du PAM) dans le cadre d'interventions visant à améliorer l'observance du traitement et à réduire la contagion
3.8: Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable	3.8.1: Couverture des services de santé essentiels (définie comme la couverture moyenne des services essentiels mesurée à partir des interventions de référence concernant notamment la santé procréative, maternelle, néonatale et infantile, les maladies infectieuses, les maladies non transmissibles, la capacité d'accueil et l'accessibilité des services pour la population en général et les plus défavorisés en particulier)	Nombre de personnes bénéficiant d'une aide (du PAM ou du gouvernement/de partenaires avec l'appui du PAM) dans le cadre d'interventions contribuant à améliorer l'accès aux services de santé



ODD 4: Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Cible de l'ODD	Indicateur relatif aux ODD	Indicateur corrélatif aux ODD (à confirmer)
4.1: D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles	4.1.1: Proportion d'enfants et de jeunes a) en cours élémentaire; b) en fin de cycle primaire; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe	Pourcentage d'écoliers bénéficiant d'une aide (du PAM ou du gouvernement/des partenaires avec l'appui du PAM) qui, à la fin de deux années d'études primaires, montrent qu'ils sont capables de lire et comprendre le sens d'un texte du niveau de leur classe
		Nombre d'enfants bénéficiant d'une aide (du PAM ou du gouvernement/des partenaires avec l'appui du PAM) visant à promouvoir l'accès à l'école et la poursuite des études
4.2: D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire	4.2.2: Taux de participation à des activités d'apprentissage organisées (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire), par sexe	Nombre d'enfants bénéficiant d'une aide (du PAM ou du gouvernement/des partenaires avec l'appui du PAM) visant à promouvoir l'accès à la maternelle et la poursuite des études
4.4: D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat	4.4.1: Proportion de jeunes et d'adultes ayant des compétences en informatique et en communication, par type de compétence	Nombre de personnes bénéficiant d'une aide (du PAM ou du gouvernement/des partenaires avec l'appui du PAM) visant à développer la formation professionnelle
4.5: Éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation	4.5.1: Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le statut d'autochtone et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs dans le domaine de l'éducation de cette liste pouvant être ventilés	Nombre d'enfants bénéficiant d'une aide (du PAM ou du gouvernement/des partenaires avec l'appui du PAM) visant à éliminer les disparités entre les sexes et autres dans l'accès à l'éducation



ODD 4: Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Cible de l'ODD	Indicateur relatif aux ODD	Indicateur corrélatif aux ODD (à confirmer)
4.6: D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter	4.6.1: Proportion de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude fixé a) en alphabétisme et b) arithmétique fonctionnels, par sexe	Nombre de personnes d'un groupe d'âge donné bénéficiant d'une aide (du PAM ou du gouvernement/des partenaires avec l'appui du PAM) visant à promouvoir la maîtrise de l'écriture, de la lecture et de l'arithmétique fonctionnelles



ODD 5: Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Cible de l'ODD	Indicateur relatif aux ODD	Indicateur corrélatif aux ODD (à confirmer)
5.1: Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles	5.1.1: Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de nondiscrimination fondée sur le sexe	Montant en dollars dépensé par le PAM pour renforcer les capacités des pays (appui aux gouvernements) se rapportant à la formulation ou à la révision des politiques et des cadres juridiques visant à promouvoir et à faire prévaloir l'égalité des sexes et la non-discrimination fondée sur le sexe et d'en surveiller l'application
5.2 : Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation	5.2.1: Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge	Nombre de personnes bénéficiant d'interventions du PAM qui, en tout ou partie, contribuent à la lutte contre la violence sexiste
	5.2.2: Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime, par âge et lieu des faits	



ODD 5: Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Cible de l'ODD	Indicateur relatif aux ODD	Indicateur corrélatif aux ODD (à confirmer)
5.3: Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine	5.3.1: Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans	Nombre de personnes bénéficiant d'interventions du PAM qui, en tout ou partie, contribuent à lutter contre des pratiques néfastes telles que les mariages d'enfants, précoces ou forcés et les mutilations génitales féminines
5.4: Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national	5.4.1: Proportion du temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés, par sexe, âge et lieu de résidence	Proportion du temps consacré à des soins et à des travaux domestiques non rémunérés par les personnes bénéficiant d'une aide du PAM
5.5: Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité	 5.5.1: Proportion de sièges occupés par des femmes dans a) les parlements nationaux et b) les administrations locales 5.5.2: Proportion de femmes occupant des postes de direction 	Proportion de femmes parmi les membres des entités prenant les décisions concernant l'assistance alimentaire (comités, conseils, équipes, etc.)
5.6: Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement	5.6.1: Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative	Nombre de femmes âgées de 15 à 49 ans bénéficiant d'une aide (du PAM ou du gouvernement/des partenaires avec l'appui du PAM) dans le cadre d'interventions qui, en tout ou partie, donnent accès à des services de santé sexuelle et procréative
et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi	5.6.2: Nombre de pays dotés de textes législatifs et réglementaires garantissant aux femmes et aux hommes de 15 ans ou plus un accès équitable et sans restriction aux soins de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'à des informations et une éducation dans ce domaine	Montant en dollars dépensé par le PAM pour renforcer les capacités des pays (appui aux gouvernements) se rapportant à la formulation ou à la révision des textes législatifs et réglementaires garantissant aux femmes et aux hommes de 15 ans ou plus un accès équitable et sans restriction aux soins de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'à des informations et une éducation dans ce domaine



ODD 5: Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Cible de l'ODD	Indicateur relatif aux ODD	Indicateur corrélatif aux ODD (à confirmer)
5.a: Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne	5.a.1: Proportion de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres	Montant en dollars dépensé par le PAM pour renforcer les capacités des pays (appui aux gouvernements) se rapportant à la formulation ou à la révision de cadres juridiques garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres
5.b: Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes	5.b.1: Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe	Nombre de personnes bénéficiant d'interventions (du PAM ou du gouvernement/des partenaires avec l'appui du PAM) qui, en tout ou partie, fournissent un accès aux technologies de l'information et de la communication
5.c: Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent	5.c.1 Proportion de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes	Montant en dollars dépensé par le PAM pour renforcer les capacités des pays (appui aux gouvernements) se rapportant à la formulation ou à la révision des systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes



ODD 6: Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

Cible de l'ODD	Indicateur relatif aux ODD	Indicateur corrélatif aux ODD (à confirmer)
6.1: D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	6.1.1: Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	Nombre de personnes bénéficiant d'interventions (du PAM ou du gouvernement/des partenaires avec l'appui du PAM) visant à renforcer l'accès à l'eau potable salubre



ODD 6: Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

Cible de l'ODD	Indicateur relatif aux ODD	Indicateur corrélatif aux ODD (à confirmer)
6.2: D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	6.2.1: Proportion de la population utilisant: a) des services d'assainissement gérés en toute sécurité; b) des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon	Nombre de personnes bénéficiant d'interventions (du PAM ou du gouvernement/des partenaires avec l'appui du PAM) visant à améliorer les services d'hygiène et d'assainissement



ODD 7: Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Cible de l'ODD	Indicateur relatif aux ODD	Indicateur corrélatif aux ODD (à confirmer)
7.1: D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	7.1.2: Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres	Nombre de personnes bénéficiant d'interventions (du PAM ou du gouvernement/des partenaires avec l'appui du PAM) visant à renforcer l'accès aux services et aux technologies énergétiques



ODD 8: Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Cible de l'ODD	Indicateur relatif aux ODD	Indicateur corrélatif aux ODD (à confirmer)
8.5: D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	8.5.2: Taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap	Nombre de personnes bénéficiant d'interventions (du PAM ou du gouvernement/des partenaires avec l'appui du PAM) visant à promouvoir l'accès à l'emploi et à un travail décent



ODD 8: Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Cible de l'ODD	Indicateur relatif aux ODD	Indicateur corrélatif aux ODD (à confirmer)
8.10: Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance	8.10.2: Proportion d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles	Nombre de personnes bénéficiant d'interventions (du PAM ou du gouvernement/des partenaires avec l'appui du PAM) visant à améliorer l'accès aux services financiers ou leur qualité



ODD 9: Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Cible de l'ODD	Indicateur relatif aux ODD	Indicateur corrélatif aux ODD (à confirmer)
9.1: Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et	9.1.1: Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année	Nombre de kilomètres de routes réparées ou construites (par le PAM ou le gouvernement/les partenaires avec l'appui du PAM)
transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et		Nombre de ponts réparés ou construits (par le PAM ou le gouvernement/les partenaires avec l'appui du PAM)
équitable	9.1.2: Nombre de passagers et volume de fret transportés, par	Nombre de passagers transportés par le PAM
	mode de transport	Volume de fret transporté par le PAM
9.a: Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement	9.a.1: Montant total de l'aide publique internationale (aide publique au développement et autres apports du secteur public) alloué aux infrastructures	Montant en dollars investi par le PAM dans l'infrastructure d'un pays bénéficiant d'une aide
9.c: Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020	9.c.1: Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile, par type de technologie	Nombre de personnes bénéficiant d'interventions (du PAM ou du gouvernement/des partenaires avec l'appui du PAM) visant à améliorer l'accès aux technologies des communications



ODD 9: Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Cible de l'ODD	Indicateur relatif aux ODD	Indicateur corrélatif aux ODD (à confirmer)
9.3: Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés	9.3.2: Proportion des petites entreprises industrielles ayant contracté un prêt ou une ligne de crédit	Nombre de petites entreprises industrielles bénéficiant d'une intervention (du PAM ou du gouvernement/des partenaires avec l'appui du PAM) visant à promouvoir l'accès à de nouveaux prêts ou lignes de crédit



ODD 10: Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Cible de l'ODD	Indicateur relatif aux ODD	Indicateur corrélatif aux ODD (à confirmer)
10.3: Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière	10.3.1: Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme	Nombre de personnes bénéficiant d'interventions (du PAM ou du gouvernement/des partenaires avec l'appui du PAM) visant à lutter contre la discrimination pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme



ODD 11: Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Cible de l'ODD	Indicateur relatif aux ODD	Indicateur corrélatif aux ODD (à confirmer)
11.1: D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	11.1.1: Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats	Nombre de personnes vivant en milieu urbain bénéficiant d'une aide (du PAM ou du gouvernement/des partenaires avec l'appui du PAM) pour subvenir à leurs besoins essentiels



ODD 11: Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Cible de l'ODD	Indicateur relatif aux ODD	Indicateur corrélatif aux ODD (à confirmer)
nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont liées à l'eau, et réduire nettement la part du produit intérieur brut mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable	11.5.1: Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes	Nombre de personnes vivant en milieu urbain bénéficiant d'une aide (du PAM ou du gouvernement/des partenaires avec l'appui du PAM) après une catastrophe
nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux	11.b.2: Proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale	Nombre d'administrations locales ayant reçu une aide du PAM pour élaborer des stratégies de réduction des risques de catastrophe



ODD 12: Établir des modes de consommation et de production durables

Cible de l'ODD	Indicateur relatif aux ODD	Indicateur corrélatif aux ODD (à confirmer)
12.3: D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant, au niveau de la distribution comme de la consommation, et diminuer les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte	12.3.1: Indice mondial des pertes alimentaires	Pourcentage de réduction des pertes alimentaires (du fait des interventions du PAM ou de l'appui qu'il a apporté au gouvernement ou aux partenaires)
12.7: Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales	12.7.1: Nombre de pays mettant en œuvre des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics	Valeur en dollars de l'aide apportée par le PAM au gouvernement pour améliorer les pratiques de passation des marchés publics (en cours d'élaboration)



ODD 13: Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Cible de l'ODD	Indicateur relatif aux ODD	Indicateur corrélatif aux ODD (à confirmer)
13.1: Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	13.1.1 : Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes	Nombre de personnes bénéficiant d'une aide (du PAM ou du gouvernement/des partenaires avec l'appui du PAM) visant à renforcer leur résilience face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat
	13.1.2: Nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe	Nombre de stratégies et de plans de réduction des risques climatiques élaborés avec l'aide du PAM



ODD 13: Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

13.3: Améliorer l'éducation, la
sensibilisation et les capacités
individuelles et institutionnelles
en ce qui concerne l'adaptation
aux changements climatiques,
l'atténuation de leurs effets et la
réduction de leur impact et les
systèmes d'alerte rapide

13.3.1: Nombre de pays ayant intégré dans leurs programmes d'enseignement primaire, secondaire et tertiaire les questions relatives à l'adaptation aux changements climatiques, à l'atténuation des effets de ces changements et à la réduction de leur impact, ainsi qu'aux systèmes d'alerte rapide

Nombre de personnes bénéficiant d'une intervention (du PAM ou du gouvernement/des partenaires avec l'appui du PAM) visant à les sensibiliser et les former dans les domaines de l'adaptation aux changements climatiques, de l'atténuation des effets de ces changements et de la réduction de leur impact, ainsi que des systèmes d'alerte rapide



ODD 14: Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Cible de l'ODD	Indicateur relatif aux ODD	Indicateur corrélatif aux ODD (à confirmer)
14.b: Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés	14.b.1: Progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre d'un cadre juridique, réglementaire, politique ou institutionnel reconnaissant et protégeant les droits d'accès des petits pêcheurs	Nombre de personnes bénéficiant d'une aide (du PAM ou du gouvernement/des partenaires avec l'appui du PAM) visant à améliorer l'accès des petits pêcheurs aux ressources marines



ODD 15: Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Cible de l'ODD	Indicateur relatif aux ODD	Indicateur corrélatif aux ODD (à confirmer)
15.1: D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	15.1.1: Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre	Nombre de personnes participant aux activités d'entretien ou de protection des terres



ODD 16: Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Cible de l'ODD	Indicateur relatif aux ODD	Indicateur corrélatif aux ODD (à confirmer)
16.6: Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux	16.6.2: Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante	En cours d'élaboration ¹³



ODD 17: Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

But stratégique 2: Nouer des partenariats pour faciliter la mise en œuvre des ODD

Cible de l'ODD	Indicateur relatif aux ODD	Indicateur corrélatif aux ODD (à confirmer)
17.9: Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire	17.9.1: Valeur en dollars de l'aide financière et technique promise aux pays en développement (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire)	Valeur en dollars (relative au portefeuille du PAM) des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités du pays (y compris l'appui à la coopération Sud-Sud et triangulaire)
17.14: Renforcer la cohérence des politiques de développement durable ¹⁴	17.14.1: Nombre de pays ayant mis en place des mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable	Nombre de mécanismes (par type) mis au point (par le PAM ou par le gouvernement/les partenaires avec l'appui du PAM) pour renforcer la cohérence des politiques liées à l'élimination de la faim

-

¹³ La relation entre la faim et les conflits est une question complexe qui retient davantage l'attention à tous les niveaux et la contribution potentielle du PAM à la paix est une lacune reconnue dans le contexte interdépendant de l'action humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix. À ce propos, le PAM et l'Institut international de recherche pour la paix de Stockholm conjuguent actuellement leurs efforts pour définir la contribution du PAM à la paix, guider les efforts de sensibilisation et la pratique, et établir un ensemble d'indicateurs susceptibles de mesurer cette contribution. Ce partenariat n'ayant démarré que récemment, le PAM préfère ne pas proposer à ce stade d'indicateurs qui n'auraient pas été discutés avec les bureaux de pays ni mis à l'essai par eux, mais s'engage à présenter ces indicateurs dans les révisions qui seront apportées ultérieurement à ce document.

¹⁴ Objectif stratégique 4: Appuyer la mise en œuvre des ODD. Résultat stratégique 6: Les politiques appuyant le développement durable sont cohérentes (cible 14 de l'ODD 17).



ODD 17: Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

But stratégique 2: Nouer des partenariats pour faciliter la mise en œuvre des ODD

Cible de l'ODD	Indicateur relatif aux ODD	Indicateur corrélatif aux ODD (à confirmer)
17.3: Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement ¹⁵	17.3.1: Investissements étrangers directs, aide publique au développement et coopération Sud-Sud, en proportion du budget national total	Valeur en dollars des ressources mobilisées par le PAM pour renforcer l'accès du gouvernement ou des acteurs nationaux à des ressources financières leur permettant d'atteindre les ODD
17.16: Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable ¹⁶	17.16.1: Nombre de pays faisant état de progrès dans la mise en place de cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement favorisant la réalisation des objectifs de développement durable	Nombre de partenaires participant à des partenariats multipartites (y compris les services communs et les plateformes de coordination) où le PAM joue un rôle moteur ou de coordination

¹⁵ Objectif stratégique 5: Travailler en partenariat pour de meilleurs résultats au regard des ODD. Résultat stratégique 7: Les pays en développement ont accès à toute une gamme de ressources financières qu'ils investissent dans le développement (cible 3 de l'ODD 17).

¹⁶ Objectif stratégique 5: Travailler en partenariat pour de meilleurs résultats au regard des ODD. Résultat stratégique 8: Le partage des connaissances, du savoir-faire et de la technologie renforce l'appui apporté par les partenariats mondiaux aux activités menées par les pays en vue de réaliser les ODD (cible 16 de l'ODD 17).

Indicateurs de performance clés relatifs à la gestion

Généralités

Les indicateurs de performance clés présentés ci-après comprennent les indicateurs de la catégorie I et les indicateurs de composante de la catégorie III correspondants (voir la définition des catégories au paragraphe 28 du Cadre révisé). Ils s'appliqueront pour toute la période du Cadre révisé restant à courir. Les indicateurs de composante sont obligatoires pour établir un lien explicite avec la gestion quotidienne des opérations. Les méthodes utilisées pour chacun des indicateurs de performance clé – niveaux de référence, cibles, calculs et interprétation – sont définies dans le recueil interne des indicateurs de gestion du PAM. Les cibles seront présentées tous les ans dans le plan de gestion tandis que la performance sera analysée dans le rapport annuel sur les résultats.





Indicateur de performance clé 1: Progrès accomplis globalement dans la mise en œuvre du plan stratégique de pays

Mesure comment les contraintes financières et opérationnelles influencent la mise en œuvre du PAM, ainsi que la performance des activités et des effets directs stratégiques mis en œuvre durant la période considérée.

Indicateurs de composante

Pourcentage d'effets directs ayant fait l'objet d'une mise en œuvre

Pourcentage d'effets directs dont les valeurs ont été atteintes ou sont en voie de l'être

Pourcentage de produits ayant fait l'objet d'une mise en œuvre

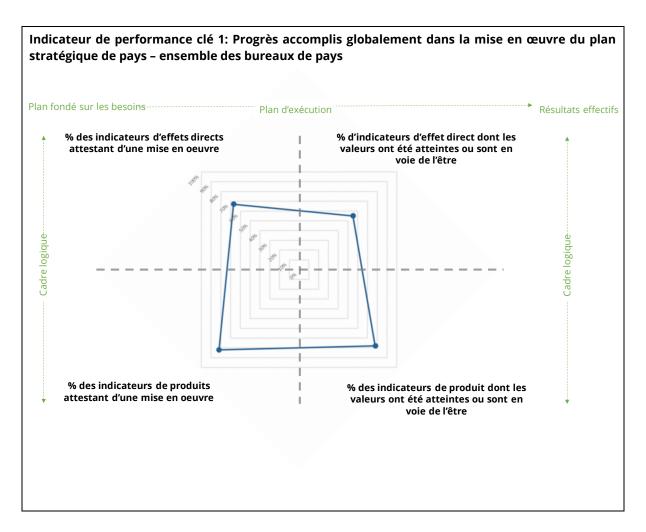
Pourcentage de produits dont les valeurs ont été atteintes ou sont en voie de l'être

Visualisation

Les quatre composantes de cet indicateur de performance clé sont reproduites dans le graphique ci-dessous. Chacune des composantes est placée dans un des quadrants de la figure.

Les deux quadrants de gauche indiquent le pourcentage des effets directs et des produits ayant fait l'objet d'une mise en œuvre. Ils montrent la proportion du programme de travail du PAM qu'il a été possible de mettre en œuvre compte tenu des contraintes opérationnelles et des financements reçus par le PAM. Ils reflètent également la hiérarchisation des priorités qui doit être opérée au niveau opérationnel. La différence entre la valeur des composantes et le total (100 pour cent) correspond essentiellement aux déficits de financement du PAM.

Les deux quadrants de droite montrent, sur la base des activités effectivement mises en œuvre, le pourcentage des effets directs et des produits qui ont atteint leurs cibles. Cela fait apparaître le degré d'efficacité de l'utilisation des fonds reçus par le PAM. La différence entre les valeurs et le total (100 pour cent) reflète la mesure dans laquelle une diminution dans la réalisation des produits affecte la réalisation des effets directs.





Indicateur de performance clé 2: Efficacité de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise

Mesure la performance du PAM au regard des normes de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise. Cela couvre la préparation aux niveaux du pays et de l'institution, ainsi que la mise en œuvre des interventions d'urgence majeures coordonnées au niveau central.

Indicateurs de la composante Préparation

Pourcentage de bureaux de pays ayant mis à jour ou en œuvre au moins 80 pour cent des mesures minimales de préparation

Nombre de formations relatives aux interventions d'urgence suivant le modèle FASTER

Rapidité de réaction du mécanisme d'intervention immédiate axé sur les capacités de préparation aux situations d'urgence (à confirmer)

Indicateurs de la composante Intervention

Rapidité d'intervention de l'Équipe spéciale chargée des opérations

Délais d'élaboration du document "Concept des opérations" par le bureau de pays

Visualisation (Pas de graphique de visualisation pour cet indicateur de performance clé)



Indicateur de performance clé 3: Réalisation globale des indicateurs de performance en matière de gestion

Mesure pour chaque domaine fonctionnel la performance du bureau de pays relative à la mise en œuvre du plan stratégique de pays. En procédant à une agrégation des domaines fonctionnels, on peut analyser les processus de gestion au niveau institutionnel.

Indicateurs de composante

Gestion: Représentation des deux sexes

Gestion: Nombre de recommandations d'audit en attente

Programme: Pourcentage de réalisations obtenues en termes de produits au niveau des accords de partenariat

Programme: Pourcentage de mise en œuvre des recommandations de l'évaluation (à confirmer)

Chaîne d'approvisionnement: Pourcentage de pertes après récolte

Budget et programmation: Pourcentage des dépenses hors transferts au regard du plan d'exécution (à confirmer)

Ressources humaines: Taux d'application du programme d'évaluation professionnelle et de renforcement des compétences (PACE)

Administration: Pourcentage d'application des normes de l'administration (à confirmer)

Finances: Pourcentage d'éléments de risques moyens et faibles dans le tableau de bord des finances (à confirmer)

Technologie de l'information: Pourcentage d'application des normes de sécurité dans le domaine des technologies de l'information

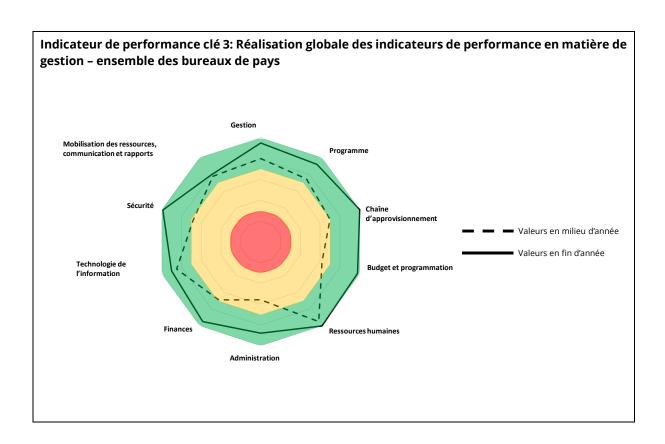
Sécurité: Pourcentage d'application des normes du Cadre général d'organisation des responsabilités pour la sécurité sur le terrain

Mobilisation des ressources, communication et rapports: Pourcentage du plan fondé sur les besoins financé dans le cadre des opérations du bureau de pays

Visualisation

Les diverses composantes de cet indicateur de performance clé sont présentées ci-dessous, groupées en dix domaines fonctionnels. La performance de chaque domaine fonctionnel se mesure en fonction d'un ou plusieurs critères (déterminés par les composantes) et est évaluée individuellement. La performance de chaque domaine fonctionnel peut être élevée, moyenne ou faible (représentée par des couleurs différentes sur le graphique) 17. Le cas échéant, une performance faible peut être associée à des seuils de risque. Le graphique fait également figurer deux mesures indépendantes (une en milieu d'année, qui couvre environ six mois et l'autre en fin d'année, qui couvre à peu près 12 mois) qui correspondent au cycle de gestion de la performance du PAM.

¹⁷ Pour chaque domaine fonctionnel, différents seuils ont été établis suivant que la performance est élevée, moyenne ou faible. Pour faciliter la compréhension du graphique, les seuils ont été normalisés.



Liste des sigles utilisés dans le présent document

AAP (budget) administratif et d'appui aux programmes

FASTER formation fonctionnelle et d'appui pour les interventions d'urgence

ODD objectif de développement durableOMS Organisation mondiale de la Santé

PACE programme d'évaluation professionnelle et de renforcement des compétences

PSP plan stratégique de pays